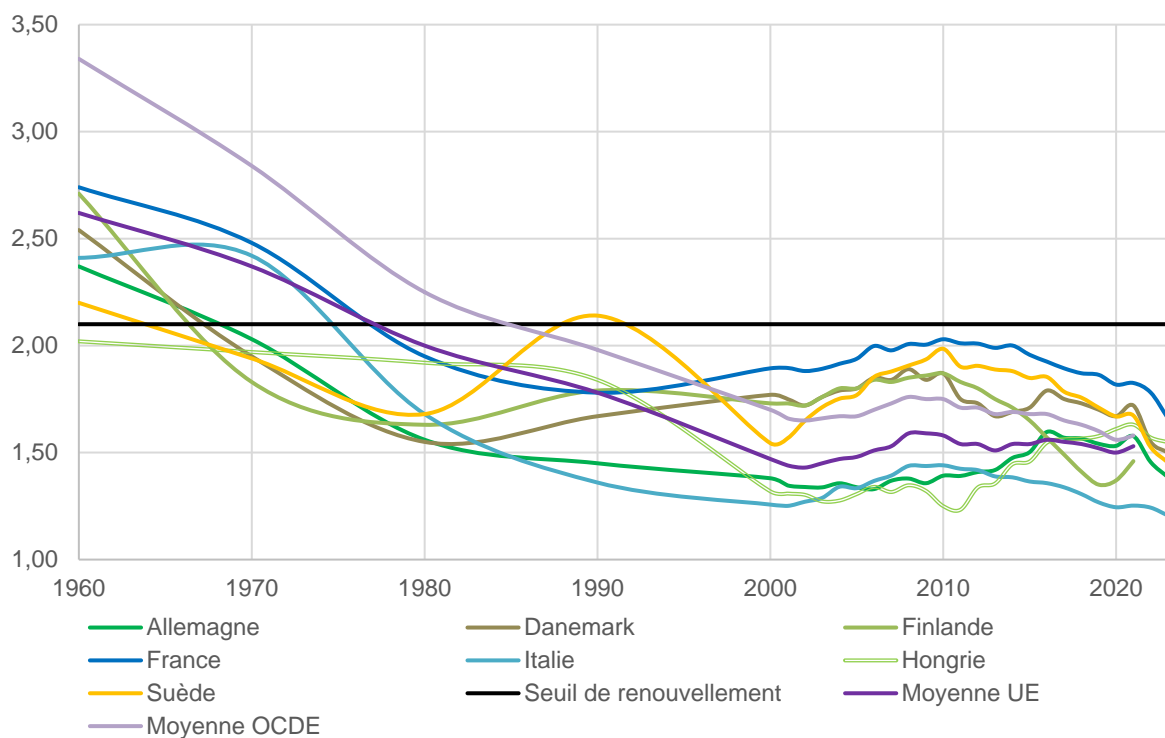




ANNEXES

Annexe 1 – Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité pour différents pays de l'UE, 1960-2023



Source : graphique HCSP réalisé avec les données de l'OCDE sur l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) pour chaque décennie entre 1960 et 2000, puis annuellement depuis 2000. Ces indicateurs, accessibles [sur le site de l'OCDE](#), se définissent comme le nombre d'enfants que chaque femme pourrait mettre au monde si elle vivait jusqu'à la fin de sa période de fécondité et si elle donnait naissance au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité par âge de l'année considérée.

¹ Boinet C. et Desautettes C. (2026), « Baisse de la natalité : adapter les politiques familiales sans normer les choix », HCSP, La Note d'analyse n° 160, mai.

Annexe 2 – La dimension nataliste du premier Plan (1947)

Dès la Libération, la reconstruction économique française s'accompagne d'une réflexion explicite sur la dynamique démographique. **Le premier rapport de la Commission de la consommation et de la modernisation sociale du Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement**² (septembre 1947) consacre la première partie de ses travaux à « l'étude de l'optimum de la population française et des moyens de l'atteindre ».

Dans le contexte du début du *baby-boom*, le rapport établit un lien direct entre redressement démographique, croissance économique et sécurité nationale. Il souligne que : « Tout plan de production ou d'équipement ne peut être établi qu'en fonction d'une population donnée ». La planification économique ne peut donc ignorer la dimension démographique. La Commission estime alors que la population française ne se renouvelle plus intégralement et que la part des personnes âgées devient préoccupante. Pour répondre à ce déséquilibre, elle fixe un objectif de population « optimale » entre 50 et 60 millions d'habitants, ce qui suppose, à l'horizon de 25 ans, une augmentation de 10 à 15 millions d'habitants.

Le rapport identifie trois leviers pour atteindre cet objectif : l'immigration, la baisse de la mortalité et la relance de la natalité. Cette dernière dimension fait l'objet d'un ensemble de propositions à la fois économiques, sociales et morales, caractéristiques du natalisme d'après-guerre.

- Sur le plan de la communication, la Commission insiste sur la nécessité d'une « action d'information (...) menée avec persévérance » ;
- Sur le plan économique, la Commission prône des incitations financières et fiscales : allocations familiales, primes au mariage et à la naissance, avantages fiscaux en faveur des familles nombreuses ou héritage modulé selon le nombre d'enfants ;
- Sur le plan social et moral, elle insiste sur la nécessité d'aider la mère de famille, notamment par l'allègement de son travail, par la création de services collectifs (crèches, garderies) destinés à éviter que les femmes renoncent à la maternité pour des raisons économiques ou professionnelles, et par des avantages en faveur des femmes enceintes pour les détourner d'un projet d'avortement illégal. Elle souligne également l'importance d'une politique du logement familial, afin d'assurer aux ménages les conditions matérielles d'accueil des enfants.

Dans l'esprit de 1947, la natalité est perçue comme un bien public national : la Commission estime que « l'augmentation raisonnable de la population française » aura pour effet d'accroître le bien-être individuel et collectif, de soulager les charges sociales et de renforcer la sécurité du pays.

² Les dix-huit commissions créées en 1946 pour préparer le Premier Plan de Modernisation et d'équipement dit « Plan Monnet » rassemblent quelque 335 membres permanents (65 syndicalistes, 100 administrateurs de l'État, 105 représentants patronaux et 65 experts), répartis par secteurs économiques (textile, carburants, cinéma, etc.). Parmi elles, la Commission de la consommation et de la modernisation sociale, créée le 24 avril 1946, se distingue : présidée par le cégétiste Henri Raynaud, elle est la seule sans représentant patronal et la seule à inclure des femmes. Conçue pour traiter des questions d'immigration et de formation professionnelle, elle s'inscrit, avec la commission de la main-d'œuvre, parmi les deux « commissions horizontales ».

Extrait du rapport de la Commission de la consommation et de la modernisation sociale³

« Tout plan de production ou d'équipement ne peut être établi qu'en fonction d'une population donnée. L'établissement d'un plan démographique est par conséquent une condition préalable à l'établissement de tout autre plan : il est indispensable de déterminer d'abord le nombre de producteurs et de consommateurs dans les années à venir, et par suite la politique démographique du pays. Cette notion n'était certes pas ignorée, mais il n'en était tenu compte jusqu'ici que d'une manière incomplète : les personnes responsables doivent en prendre pleinement conscience.

Or, la politique démographique à suivre est conditionnée par la constatation suivante. La natalité française baisse constamment depuis plus d'un siècle, d'où il résulte actuellement :

Sur le plan démographique :

- a) que la population d'origine française ne se renouvelle plus intégralement, et par suite décroît ;
- b) que la proportion des vieillards est élevée ;
- c) que le chiffre de la population de la France est anormalement bas par rapport à celui des nations voisines.

Sur le plan économique et social :

- a) que la partie active de la population française est insuffisante pour satisfaire aux besoins de la production et de la défense nationale ;
- b) que les frais généraux de la nation française sont répartis sur un nombre trop faible d'individus ;
- c) que les charges imposées par les vieillards deviennent trop lourdes pour les générations jeunes et seront rapidement insupportables si l'évolution actuelle persiste.

L'augmentation raisonnable de la population française aura pour effet :

1° d'augmenter le bien-être individuel des Français,

- a) par une diminution sensible de la contribution de chaque Français aux charges de la nation ;
- b) par une augmentation de la production, génératrice d'une diminution du prix de revient, et par suite d'une amélioration du pouvoir d'achat ;

2° d'augmenter la sécurité sociale du pays et la sécurité du pays.

Par contre, la marge étant suffisamment grande, l'élévation du chiffre de la population qu'il est possible d'envisager n'entraînerait ni chômage, ni surpopulation, et cela d'autant plus qu'elle serait génératrice de biens nouveaux.

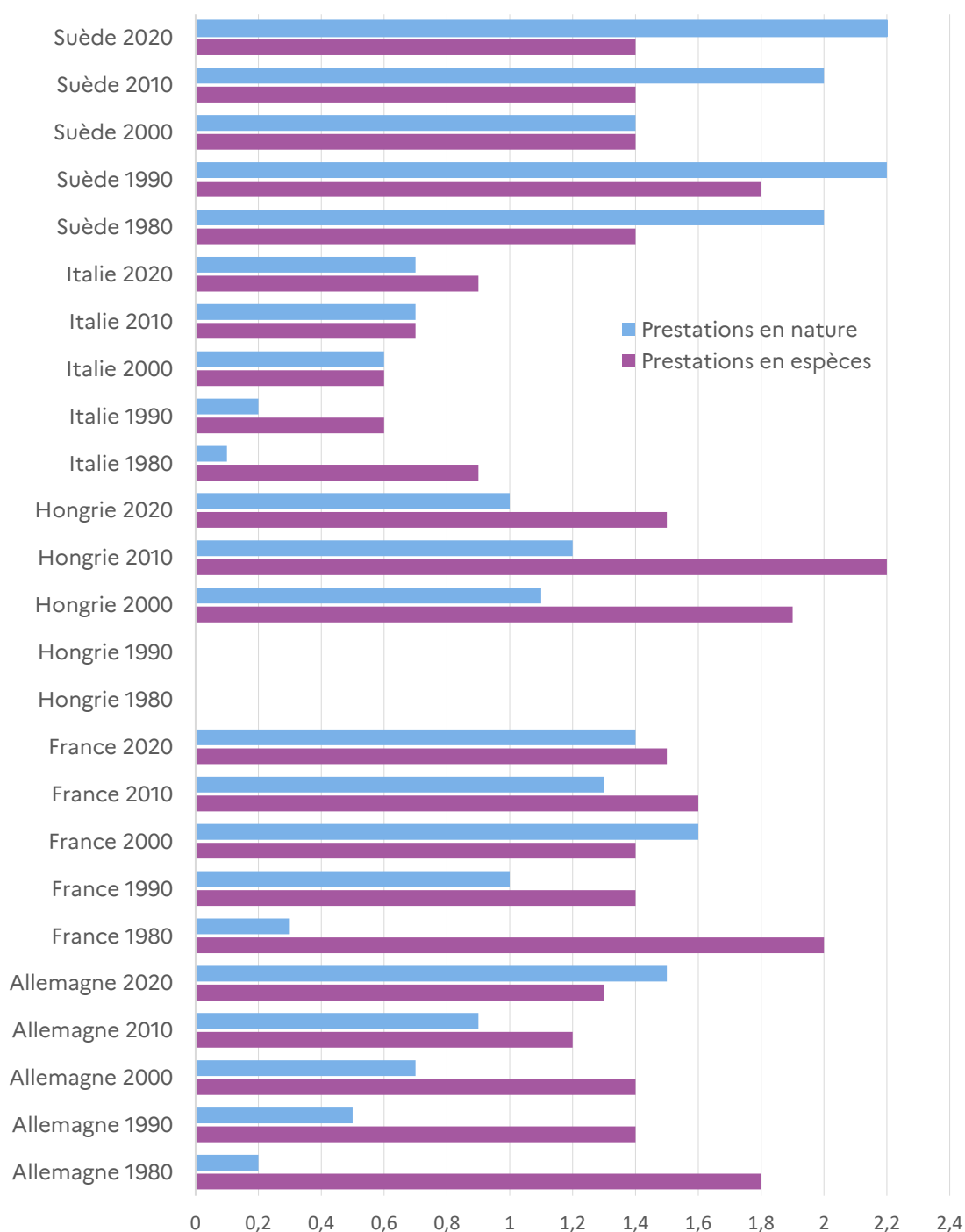
Ces notions générales étant admises, on peut raisonnablement fixer entre 50 et 60 millions le chiffre optimum de la population française et admettre qu'il faudrait obtenir une augmentation de 10 à 15 millions d'habitants dans les 25 prochaines années, le rythme de cette augmentation étant évidemment plus lent au début de la période considérée.

Pour les cinq premières années du plan français, l'augmentation pourrait être de 1 600 000 habitants, soit 320 000 par an.

Ces chiffres ne représentent pourtant que l'optimum vers lequel l'on doit tendre et le rythme d'accroissement qui est proposé peut, bien entendu, être sujet à de notables variations. »

³ Cité dans la revue *Population*, 1948, vol. 3.1, p. 159-162.

Annexe 3 – Évolution des dépenses publiques en prestations familiales, par type de prestation (en % du PIB)



Source : données de l'OCDE sur les dépenses publiques consacrées aux prestations familiales en % du PIB. Celles-ci incluent (1) les transferts monétaires liés aux enfants et versés aux familles avec enfants (par exemple, les allocations familiales), (2) les dépenses publiques consacrées aux services d'accueil du jeune enfant (y compris le financement direct des établissements et les crédits d'impôt liés à la garde), et (3) les aides financières fournies par le biais du système fiscal.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution dans le temps des dépenses publiques consacrées aux prestations familiales (en pourcentage du PIB), en distinguant les prestations en espèces et les prestations en nature. On observe, dans l'ensemble des pays représentés, une relative stabilité des dépenses en espèces, tandis que les prestations en nature connaissent une progression plus marquée dans plusieurs pays (notamment en France, en Suède et en Allemagne). Cette évolution reflète un renforcement progressif de l'investissement dans les services d'accueil de la petite enfance et les dispositifs de soutien à la garde d'enfants, visant à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. À l'inverse, certains pays (comme l'Italie) maintiennent des niveaux de dépenses plus faibles et relativement constants, traduisant des modèles de politiques familiales moins axés sur les services publics et davantage centrés sur des transferts financiers ponctuels.

Annexe 4 – Effets des politiques publiques sur la fécondité : récapitulatif

	Objectifs	Instrument / dispositif	Efficacité sur la fécondité	Disponibilité des sources, qualité méthodologique
Prestations en faveur de la famille	Réduire le coût d'entrée dans la parentalité	Primes ponctuelles à la naissance (« baby bonus »)	Effets positifs de court terme , souvent concentrés sur le calendrier des naissances ; peu de garantie d'effet durable sur la descendance finale	Extensive, solide à très solide
	Réduire le coût direct de l'enfant et soutenir le revenu des ménages	Transferts monétaires récurrents (allocations familiales, allocation de base, complément familial, etc.)	Effets positifs mais modestes , souvent limités ; peuvent davantage sécuriser des projets parentaux déjà formés qu'augmenter fortement la fécondité	Extensive, très solide
	Réduire le coût net d'un enfant supplémentaire	Instruments fiscaux (quotient familial, crédits d'impôts, déductions fiscales, etc.)	Effets positifs mais très faibles , souvent plus faibles encore que les prestations monétaires	Rare à limitée, solide
Parcours d'accueil du jeune enfant	Réduire la contrainte d'organisation et le coût d'opportunité du travail féminin	Augmentation de l'offre d'accueil formel (crèches, accueil collectif / public, droit à une place, etc.)	Effets positifs et parmi les plus robustes sur la fécondité, surtout à court/moyen terme et pour les naissances supplémentaires	Limitée, très solide
	Rendre la garde plus accessible financièrement	Réduction / modulation du coût des modes d'accueil (uniformisation des tarifs, complément mode de garde, etc.)	Effets positifs mais plus modestes que l'augmentation de l'offre ; peut aussi produire des effets d'annonce ou de calendrier	Limitée, très solide
	Sécuriser les trajectoires emploi-famille dans la durée	Articulation cohérente entre congé et accueil du jeune enfant	Effets positifs plus durables lorsque les deux leviers sont combinés ; la cohérence du « paquet » semble déterminante	Synthèses comparatives, solide
Congés liés à la naissance	Permettre l'accueil du nouveau-né sans rupture excessive de revenu ni du lien à l'emploi	Congés (maternité, paternité, parental) remunérés de durée modérée	Effets positifs sur la fécondité , surtout lorsqu'ils réduisent le coût d'opportunité de l'enfant et sécurisent la reprise d'activité des mères	Extensive, très solide
	Favoriser le partage des responsabilités parentales	Droits réservés / non transférables aux pères (quotas, mois partenaires, dispositifs « use-it-or-lose-it », etc.)	Effet direct sur la fécondité limité ou moins bien établi , mais effets positifs nets sur le recours des pères au congé et sur un partage plus équilibré des tâches ; levier surtout indirect , plus efficace en combinaison avec indemnisation suffisante et modes d'accueil développés	Limitée, très solide

Source : HCSP, tableau de synthèse à partir de Bergsvik J., Fauske A. et Hart R. K. (2021), « [Can policies stall the fertility fall? A systematic review of the \(quasi-\) experimental literature](#) », *Population and Development Review*, vol. 47(4), octobre, p. 913-964.